



ccig.ch



La voix des entreprises genevoises depuis 1865

GENÈVE ÉCONOMIE

Avril 2026
No 3



PRÉVOYONS ENSEMBLE LA PÉRENNITÉ ET LA SUCCESSION DE VOTRE ENTREPRISE

N°1 en Suisse
2000 produits

20 agences
1000 transactions/an

Tél. 022 700 22 22
pme@remicom.com

REMI(COM)

TRANSMISSION D'ENTREPRISES

www.remicom.com

ÉDITORIAL



Enquête conjoncturelle: une économie à deux vitesses sous tension

MARIO MARCHESINI

Directeur adjoint Promotion et soutien à l'économie

L'enquête conjoncturelle de printemps 2026 de la CCIG dessine un paysage économique sous tension, où la stabilité apparente masque des fragilités croissantes. Derrière des indicateurs globalement contenus, une dynamique de crise différenciée se confirme, opposant deux réalités d'entreprises face à un environnement incertain.

UNE ÉCONOMIE SOUS TENSION, MARQUÉE PAR DES FRAGILITÉS DIFFÉRENCIÉES

Premier constat: l'international agit désormais comme un facteur d'exposition accrue. Les entreprises réalisant moins de 30% de leur chiffre d'affaires en Suisse ont traversé l'année 2025 dans des conditions plus difficiles. Elles signalent davantage de reculs du volume d'affaires et de la rentabilité, ainsi qu'une instabilité plus marquée. Cette vulnérabilité reflète un contexte mondial heurté, entre ralentissement de la demande et incertitudes persistantes.

Deuxième constat: les entreprises centrées sur le marché suisse apparaissent relativement plus stables. Sans véritable dynamisme, elles bénéficient d'un environnement plus lisible, fait de stagnation

maîtrisée et de progressions modestes. Cette résilience reste toutefois défensive et ne traduit pas une réelle expansion.

INTERNATIONALISATION ET INDUSTRIE: DES FACTEURS D'EXPOSITION CROISSANTE

Le clivage sectoriel renforce ce diagnostic. L'industrie se distingue nettement par une fréquence élevée de baisses d'activité et de rentabilité, ainsi que par une érosion des situations stables. Elle apparaît en première ligne du ralentissement, directement exposée à la contraction des échanges et à la volatilité internationale. À travers elle, c'est la solidité du tissu productif qui est interrogée.

Les anticipations pour 2026 prolongent cette lecture prudente. Les entreprises les plus internationalisées envisagent plus souvent un recul de leur chiffre d'affaires et de leur rentabilité, traduisant un manque de visibilité. En cause, l'incertitude liée aux droits de douane américains, ainsi que la guerre sur le front du Moyen-Orient. L'industrie affiche un pessimisme marqué, révélateur d'une confiance entamée. À l'inverse, les entreprises domestiques privilégient des scénarios de stabilité, confirmant l'image d'une économie à deux vitesses.

STABILITÉ APPARENTE ET VIGILANCE RENFORCÉE POUR LES MOIS À VENIR

Un point de convergence subsiste: la résistance de l'emploi. Malgré les fluctuations de l'activité, les effectifs restent globalement stables. Les entreprises absorbent les chocs par d'autres ajustements, repoussant les décisions relatives à l'emploi.

Cette stabilité demeure toutefois précaire dans un contexte d'incertitude élevée, marqué par des tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient et des interrogations sur l'évolution des droits de douane, qui font peser un risque latent sur l'emploi dans les prochains trimestres.

Au final, l'enquête met en lumière une fragilisation ciblée, concentrée sur les acteurs les plus exposés et sur une industrie sous pression. La stabilité dominante ne doit pas masquer l'essentiel: l'économie évolue sur une ligne de crête, où les signaux d'alerte se multiplient.

Les résultats complets de l'enquête seront présentés dans le prochain numéro de *Genève Économie*. ■

« Rien n'est plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue. »
Victor Hugo

SOMMAIRE

LA CHAMBRE

Le 26 mars, la CCIG a réuni plus de 700 acteurs économiques à l'occasion de sa 161^e Assemblée générale. Placée sous le signe de la mobilité, cette édition s'est tenue dans un cadre inédit, au cœur des installations des TPG. ▶ P. 2

GENÈVE

La CCIG franchit un cap en publiant sa première étude économique sur le poids de la charge administrative, un sujet clé pour les entreprises genevoises. ▶ P. 3

BILATÉRALES III

Interview d'Ignazio Cassis, Conseiller fédéral en charge du Département fédéral des affaires étrangères et du dossier européen. En quoi les accords dits « Bilatérales III » représentent-ils un enjeu stratégique déterminant pour la Suisse? ▶ P. 4-5

DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS

Remboursement des droits: quelles possibilités pour les entreprises suisses? ▶ P. 6

EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



euporos.ch

 EUPOROS

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!

La 161^e Assemblée générale au cœur des enjeux de mobilité et d'innovation



Le 26 mars, la 161^e Assemblée générale de la CCIG a réuni plus de 700 acteurs économiques et personnalités du canton dans un cadre inédit. Placée sous le thème de la mobilité, cette édition s'est tenue au cœur des installations des TPG, dans leurs halles du site de Lancy-Bachet.

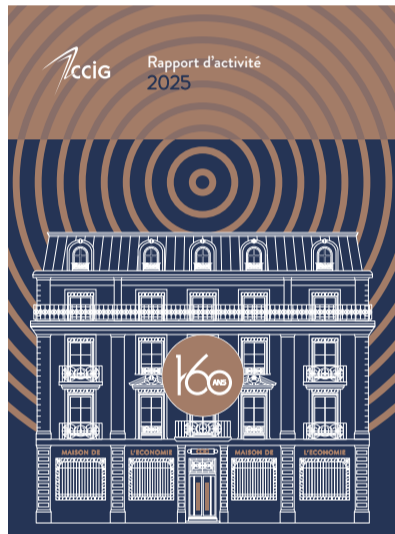
DANS LES COULISSES DES TPG, UNE SOIRÉE SUR LES RAILS

Le choix de ce lieu industriel, habituellement dédié à la maintenance et au remisage des tramways et des autobus, a donné le ton d'une soirée mêlant innovation, logistique et audace. La métamorphose du site, véritable défi technique, a été relevée avec succès grâce à l'engagement des équipes de la Chambre, des TPG et des Partenaires technique et artistique de la soirée, Skynight et Pointprod.

Au terme de la partie statutaire, un tramway rose s'est avancé sur ses rails pour dévoiler l'espace cocktail puis le dîner, offrant aux invités une transition spectaculaire. Entre les moteurs exposés, bus historique et véhicule suspendu, les convives ont pu apprécier l'esthétique fascinante du site tout en dégustant d'excellentes recettes du terroir concoctées par Gourmet Brothers Groupe, Partenaire de la CCIG.

UNE GOUVERNANCE CONFIRMÉE ET ÉLARGIE

Entourée d'un comité engagé et d'un Conseil économique partiellement renouvelé, Isabelle Harsch, CEO de Henri Harsch HH SA poursuit son engagement à la présidence de la Chambre, reflétant une gouvernance solide, diversifiée et résolument orientée vers l'impact économique.



Deux nouveaux membres du Conseil économique ont été élus: Bertrand Fayot, directeur général d'Induni & Cie SA, pour le secteur de la construction, qui prend la suite de Pierre Alain L'Hôte, PRELCO SA, et Gaël Poget, vice président affaires gouvernementales du MSC Group, pour le secteur des multinationales, qui prend la suite d'Olivier Straub, MSC Group.

Le rapport d'activité présenté a souligné une croissance soutenue, notamment via ses 2 800 Membres, ses Communautés et Partenaires et une année 2025 ponctuées par de nombreux temps forts, à l'occasion des 160 ans de la Chambre. Retrouvez le rapport annuel spécial anniversaire sur ccig.ch.

QUAND LA MOBILITÉ FÈDÈRE LE RÉSEAU GENEVOIS

La soirée a été marquée par le retour très apprécié de son directeur général Vincent Subilia, à la suite de son accident, et les prises de parole

de haut niveau, parmi lesquelles celles de Lionel Brasier, directeur général des TPG, de Delphine Bachmann, conseillère d'État chargée du département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE), de Pierre Maudet, conseiller d'État chargé du département de la santé et des mobilités (DSM) ainsi que de Tomas Lamanauskas, secrétaire général adjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT)

et de Jean Todt, envoyé spécial de l'ONU pour la sécurité routière. Leur présence a souligné l'importance stratégique des enjeux de mobilité pour le développement économique régional.

La mobilité ne se limite pas aux infrastructures: elle s'exprime aussi dans les idées, les synergies et l'engagement d'un réseau genevois tourné vers l'avenir. ■



161^e Assemblée générale au TPG.

DURABILITÉ

La durabilité, un atout stratégique pour les appels d'offres

Les Rencontres du Management Durable (RMD), qui se sont tenues le 13 mars à la Maison de l'économie, ont mis l'accent sur l'importance de valoriser les démarches de management durable pour répondre aux appels d'offres et renforcer la compétitivité des entreprises.

Fidèle à l'ADN des RMD, cette session a privilégié une approche pragmatique, avec les expertises de M^e Ema Bolomey, avocate associée en l'étude r&associés et d'Alexandre Epalle, directeur général de l'OCEI et les témoignages de Pierre Veyrat, directeur qualité et durabilité d'Eldora et de Fabrice Léger, directeur d'Idéative et membre du Conseil économique de la CCIG.

La rencontre a souligné que les critères de durabilité constituent désormais un élément déterminant dans les appels d'offres, tant publics que privés. Les initiatives en matière de durabilité constituent un véritable atout pour les entreprises: elles renforcent leur positionnement tout en favorisant à la fois la cohésion interne et la performance globale.

Comme l'a souligné Fabrice Léger: « intégrer des démarches de durabilité dans nos réponses aux appels d'offres génère des effets concrets en interne. Cette dynamique mobilise et motive les collaborateurs, en donnant du sens à leur engagement. Et cela, indépendamment même du résultat obtenu à l'issue de l'appel d'offres. »

Save the date! La prochaine RMD se tiendra le 22 mai à la HEG et abordera la thématique de la communication responsable.

Ces rencontres sont organisées par la Chambre, la Haute Ecole de gestion de Genève (HEG) et l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI). ■

GRICHTING HOTEL
Au cœur des alpes

Grichting Hotel And Serviced Apartments
23 Kurparkstrasse 3954 - Leukerbad
Tél: +41 76 462 60 13
www.hotel-grichting.com

Loèche-les-Bains

ÉTUDE ÉCONOMIQUE

La charge administrative : un enjeu désormais chiffré

« Les PME genevoises consacrent en moyenne 27,7 heures par mois aux tâches administratives liées aux obligations publiques. »

La charge administrative est un phénomène régulièrement évoqué par les entreprises, en particulier les PME, mais rarement documenté à l'échelle cantonale. Cette étude propose une première quantification du phénomène à Genève, en traduisant un ressenti diffus en ordres de grandeur économiques tangibles, exprimés en temps de travail et en francs.

En objectivant cette réalité, la CCIG entend contribuer au débat public en apportant des éléments factuels à une question désormais centrale pour les conditions cadre économiques.

DES RESSOURCES INTERNES MASSIVEMENT MOBILISÉES

Les résultats mettent en évidence une mobilisation significative des ressources des entreprises. Les PME genevoises consacrent en moyenne 27,7 heures par mois aux tâches administratives liées aux obligations publiques.

Rapporté à l'ensemble du tissu économique, cela correspond à environ 8200 équivalents plein temps, soit près d'un emploi privé sur 38. Cette mobilisation représente un coût salarial direct estimé à 705 millions de francs par an.

Ce montant constitue toutefois une estimation partielle. Il ne prend en compte que le temps directement déclaré. En pratique, la charge administrative inclut également des coûts indirects : temps consacré à la collecte d'informations en amont, adaptation des processus internes

La CCIG franchit une étape importante en publiant son étude économique sur le poids de la charge administrative. Pour la première fois, le pôle études et analyses de la Chambre produit cette étude économique, avec un double objectif : renforcer la capacité de la Chambre à défendre les intérêts de ses Membres et traiter des thématiques directement issues de leurs préoccupations, sans compromis sur la rigueur analytique.

ou encore recours à des spécialistes externes (fiduciaires, consultants, juristes). Autrement dit, le coût réel dépasse sensiblement ce premier ordre de grandeur.

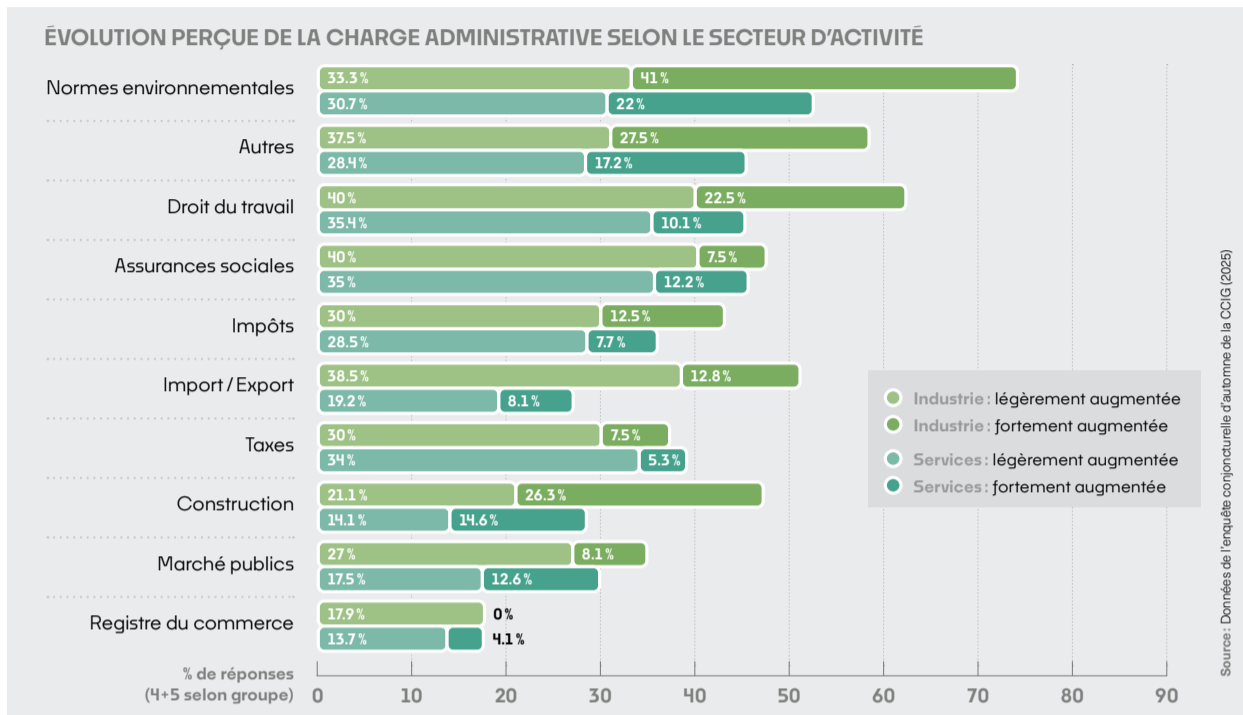
Au-delà de la mesure quantitative, l'enquête montre également une convergence des perceptions : les entreprises genevoises considèrent majoritairement la charge administrative comme élevée, et une part importante d'entre elles estime qu'elle a augmenté au cours des dix dernières années.

UN POIDS ADMINISTRATIF STRUCTURELLEMENT ÉLEVÉ

Au-delà de la charge supportée par les entreprises, l'étude met en évidence plusieurs indicateurs structurels.

Genève affiche 45,5 emplois administratifs cantonaux pour 1000 emplois privés, soit le niveau le plus élevé parmi les cantons comparables. Parallèlement, le canton présente un différentiel salarial public-privé de 22,9%, nettement supérieur à celui observé à Zurich ou dans le canton de Vaud. Cette configuration combine ainsi une densité administrative élevée et des coûts salariaux supérieurs, financés par une base fiscale fortement mobilisée. L'étude souligne que ces caractéristiques ne se traduisent pas nécessairement par une plus grande efficacité du système.

L'exemple des procédures de construction est à cet égard révélateur : les délais d'obtention d'autorisations y sont significativement plus longs à Genève que dans les autres cantons analysés, illustrant concrètement les frictions administratives auxquelles sont confrontées les entreprises.



« 45,5 emplois administratifs cantonaux pour 1000 emplois privés. »

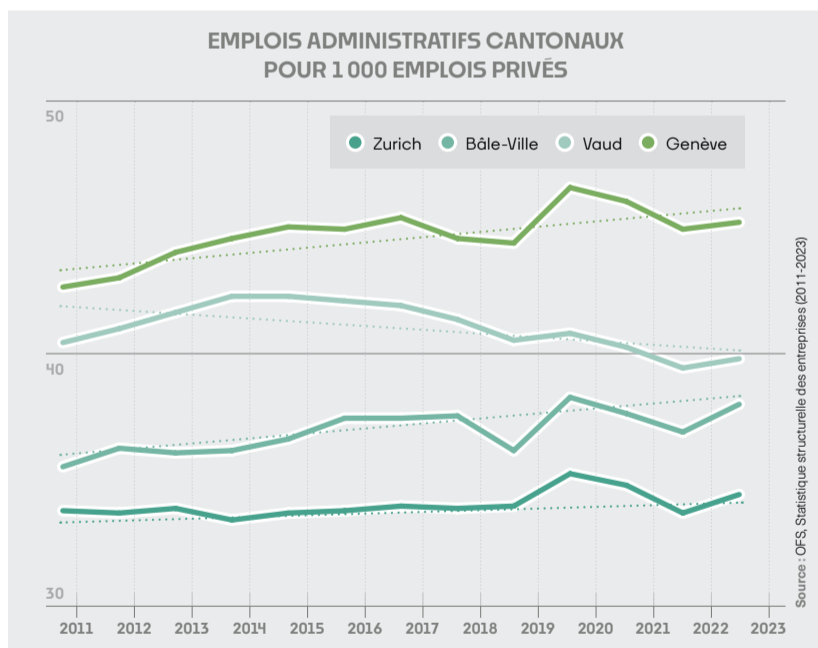
UN ENJEU DE COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

Pris ensemble, ces éléments montrent que la charge administrative ne constitue pas uniquement une question organisationnelle interne aux entreprises. Elle représente un enjeu économique à part entière, influençant l'allocation des ressources, la productivité et, in fine, l'attractivité du territoire.

Au-delà des coûts directs, la charge administrative influence également les décisions stratégiques des entreprises. Selon l'enquête FLAG mobilisée dans l'étude, plus de 70% des dirigeants jugent les procédures administratives lourdes ou lentes, et 34,2% envisagent

une relocalisation, contre 29% en 2022. Parmi les facteurs évoqués, la complexité administrative est citée par 23,3% des répondants, confirmant son rôle dans l'attractivité du territoire.

L'étude estime qu'une amélioration substantielle de l'efficacité administrative pourrait générer des gains économiques significatifs à long terme, pouvant atteindre plusieurs milliards de francs.



Executive MBA | HEG-Genève

Le succès à portée de main.

Formation à destination des cadres expérimenté-es et futur-es dirigeant-es:

- 16 mois** août à décembre
- 2x mois** vendredi & samedi
- En français**
- Compatible avec un emploi**

Haute école de gestion Genève

Ignazio Cassis: Les Bilatérales III, le choix stratégique en faveur de la prospérité et de la stabilité

« Ces accords apportent la sécurité juridique et la prévisibilité indispensables pour investir, innover et créer des emplois. »

Le dossier européen constitue l'un des 25 objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour la législature 2023-2027. La Suisse et l'Union européenne souhaitent consolider, stabiliser et développer leurs relations, principalement fondées sur les accords bilatéraux I et II. Dans ce contexte, les deux parties ont conclu fin 2024 le paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE », dit Bilatérales III.

Interview du Conseiller fédéral **Ignazio Cassis**, chef du Département fédéral des affaires étrangères et responsable du dossier européen.

EN QUOI LES ACCORDS DITS « BILATÉRALES III » CONSTITUENT-ILS UN ENJEU STRATÉGIQUE MAJEUR POUR LA SUISSE ?

Ces accords constituent un choix stratégique en faveur de la prospérité et de la stabilité de notre pays. Ils permettent de consolider la voie bilatérale, en garantissant un accès sur mesure au marché intérieur de l'UE, qui compte 450 millions de consommateurs. C'est un élément essentiel pour une économie comme la nôtre, ouverte et dotée d'un marché intérieur limité. Parallèlement, la libre circulation des personnes nous donne accès à un large vivier de talents, indispensable à notre compétitivité.

Depuis plus de vingt-cinq ans, la voie bilatérale a ainsi fait ses preuves comme moteur de prospérité et de stabilité. Dans un contexte international incertain, ces accords ancrent enfin des relations stables avec l'Union européenne, notre principal partenaire, à un moment où la stabilité des alliances est plus déterminante que jamais.

QUELS AVANTAGES CONCRETS LES ENTREPRISES GENEVOISES PEUVENT-ELLES ATTENDRE DE CES ACCORDS ?

Avec ce paquet d'accords, nous donnons aux entreprises genevoises - comme à toute l'économie suisse - les conditions cadre dont elles ont besoin pour réussir. Ces accords apportent la sécurité juridique et la prévisibilité indispensables pour investir, innover et créer des emplois.

Le paquet est avant tout un accord commercial, mais il comprend également des volets de coopération dans plusieurs domaines, de la science à l'éducation, de la sécurité à la santé. Il permet notamment à Genève et à la Suisse romande de rester pleinement intégrées aux grands réseaux de recherche européens, comme Horizon Europe, essentiels pour l'innovation et la compétitivité technologique.

LA MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION DEMEURE UNE PRÉOCCUPATION CENTRALE. COMMENT LES BILATÉRALES III Y RÉPONDENT-ELLES ?

La migration est une préoccupation en Suisse comme dans toute l'Europe, au sein de l'UE comme au-delà. Ces accords garantissent que l'immigration reste strictement orientée vers les besoins du marché du travail, tout en renforçant les instruments de lutte contre les abus. Ils introduisent notamment une clause de sauvegarde permettant à la Suisse d'agir en toute légalité en cas de fortes pressions économiques ou sociales. Ces accords ne concernent pas l'asile.

DANS LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE ACTUEL, LE RENFORCEMENT DE LA VOIE BILATÉRALE EST-IL DEvenu INDISPENSABLE ?

Plus que jamais. Dans un monde où l'incertitude devient la norme et où le protectionnisme progresse, la Suisse doit s'appuyer sur des partenariats solides et fiables. Le marché intérieur de l'Union européenne, notre principal marché d'exportation, est au cœur de notre prospérité. En garantir un accès sans entrave n'est pas une option, mais une nécessité stratégique.

Renforcer la voie bilatérale, c'est choisir la stabilité, la prévisibilité et la défense de nos intérêts dans un environnement de plus en plus fragmenté, tout en préservant notre indépendance et nos institutions démocratiques. ■



Ignazio Cassis, Conseiller fédéral, chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

ÉCLAIRAGE

Le paquet des Bilatérales III vise à renforcer et à sécuriser le cadre existant, en établissant des règles plus prévisibles afin d'assurer à la Suisse un accès durable au marché européen. Il constitue une étape déterminante pour garantir un partenariat stable et mutuellement bénéfique.

À la suite de la procédure de consultation menée par le Conseil fédéral, à laquelle la CCIG a pleinement pris part, le paquet des Bilatérales III a été transmis au Parlement le 13 mars dernier. Il revient désormais aux Chambres fédérales d'examiner le dossier en profondeur et, le cas échéant, d'y apporter des modifications avant qu'il ne soit soumis au vote populaire, prévu en 2027 ou en 2028.

Le paquet se compose de deux volets distincts. Le premier concerne la stabilisation et l'actualisation des accords existants, notamment dans les domaines du transport aérien et terrestre, du commerce des produits alimentaires, de la reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité (ARM) ainsi que de la libre circulation des personnes. Le second volet porte sur le développement futur des relations entre la Suisse et l'Union européenne et intègre de nouveaux accords relatifs au marché intérieur dans les domaines de l'électricité, de la sécurité des aliments, ainsi qu'un accord de coopération dans le domaine de la santé.

Vous aussi, vous pouvez sauver des vies !

COURS BLS-AED CERTIFIÉ SRC*

En cas d'arrêt cardiorespiratoire, chaque minute compte. Apprenez à évaluer l'état de conscience d'une victime, à pratiquer un massage cardiaque de qualité et une défibrillation précoce.

* Nos cours sont adaptés pour tout public, entreprises ou ONGs, et dispensés en français ou en anglais.

COURS DE SECOURISTE FIRST AID IAS 1*

Identifiez les situations d'urgence au travail ou au quotidien et sachez prendre les mesures adéquates.

Soyons prêts.

save-a-life.ch/se-former



SAVE A LIFE

Le réseau genevois des First Responders

Si mon fils n'avait pas été formé et en mesure de me faire un massage cardiaque jusqu'à l'arrivée des secours, je ne serais pas là aujourd'hui. Il m'a sauvé la vie!

christophe

BILATÉRALES III (suite)

Bilatérales III: un tournant stratégique pour l'économie suisse

ÉVITER UN AFFAIBLISSEMENT DU CADRE BILATÉRAL

Les Bilatérales III visent un double objectif: stabiliser les acquis et ouvrir de nouveaux champs de coopération. Pour Prof. Christine Kaddous, l'enjeu est avant tout défensif. « Il s'agit de maintenir l'accès actuel au marché intérieur européen. Or, la Suisse perd du terrain », prévient-elle. Et de citer, à titre d'exemple, l'accord sur la reconnaissance mutuelle des produits industriels, qui n'a plus été mis à jour depuis 2021.

Cristina Gaggini souligne les conséquences immédiates: l'obligation de faire recertifier nos produits en Europe a provoqué une hausse des coûts de 30 et 100% dans le secteur des technologies médicales. Sans parler du retard de commercialisation. Sans les Bilatérales III, le secteur des machines, de la pharma et de la construction seront bientôt eux aussi pénalisés. Soit 60% des exportations industrielles suisses. Le surcoût annuel est estimé à près d'un milliard de francs. Pour Cristina Gaggini, il est urgent d'agir pour préserver la capacité d'innovation et l'attractivité de la place économique suisse. « Nous devons éviter d'obliger nos entreprises à investir et à délocaliser, ne serait-ce que partiellement, dans l'UE. ».

SOUVERAINÉTÉ ET REPRISE DU DROIT: DÉPASSER LES IDÉES REÇUES

La reprise dynamique du droit européen, qui prévoit l'application en Suisse de textes législatifs de l'UE, alimente les inquiétudes, mais, cette crainte est à relativiser. Prof. Christine Kaddous souligne que seuls huit accords sont concernés, soit environ 1% du droit européen. La Suisse conserve sa souveraineté: chaque évolution sera soumise au Parlement voire au peuple s'il y a référendum. En cas de refus, l'UE pourrait prendre

des mesures compensatoires, mais elles devront être limitées et proportionnées. « Nous sommes loin des représentations alarmistes souvent véhiculées dans le débat public. »

Les Jeudis de l'économie du 19 mars ont mis la lumière sur l'avenir des relations Suisse-UE. A l'heure où les accords bilatéraux s'érodent, pour **Cristina Gaggini**, directrice romande d'économiesuisse, et **Christine Kaddous**, Professeure à l'Université de Genève et directrice du Centre d'études juridiques européennes, la Suisse ne peut se permettre l'immobilisme. Il devient urgent de consolider ce cadre afin de sécuriser durablement l'avenir économique du pays.

des mesures compensatoires, mais elles devront être limitées et proportionnées. « Nous sommes loin des représentations alarmistes souvent véhiculées dans le débat public. »

UN MÉCANISME D'ARBITRAGE ÉQUILIBRÉ

Autre évolution majeure: la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage paritaire, composé d'un nombre égal de juges suisses et européens, ainsi que d'un président neutre.

Pour Prof. Christine Kaddous, cette architecture s'aligne sur les standards internationaux en matière de règlement des différends et renforce la sécurité juridique, essentielle pour les entreprises.

Cette dimension résonne particulièrement à Genève, reconnue comme l'une des capitales mondiales de l'arbitrage international. Elle renforce la cohérence entre la tradition juridique suisse et ses engagements extérieurs.

UN CHOIX STRATÉGIQUE POUR L'AVENIR

Les Bilatérales III ne relèvent pas d'une concession à l'Union européenne, mais d'un choix stratégique. Pour Cristina Gaggini, dans un contexte international marqué par les tensions économiques et géopolitiques et des avancées technologiques rapides, garantir un cadre stable, prévisible et modernisé avec notre principal partenaire commercial est une nécessité. Il en va de la compétitivité des entreprises et de très nombreux emplois en Suisse. ■

Le point de vue de dirigeantes genevoises

Pour les entreprises genevoises, la question européenne n'est pas un débat théorique, mais une réalité quotidienne. Un refus des Bilatérales III se traduirait par davantage de coûts, plus de bureaucratie et une compétitivité fragilisée. C'est le message porté par **Isabelle Harsch**, CEO d'Henri Harsch HH SA et présidente de la Chambre, et par **Anne-Sophie Dunand-Blaesi**, directrice générale d'Aprotec.

Pour Anne-Sophie Dunand-Blaesi, qui dirige l'entreprise Aprotec, PME de 80 collaborateurs, le constat est sans détour: « Pour nous, une heure passée à réaliser des tâches administratives redondantes est une heure perdue sur le terrain. Cela entraîne des pertes sèches pour l'entreprise. La bureaucratie nous tue! ».

Le risque d'un durcissement des conditions d'accès au marché européen toucherait directement les petites structures, moins armées que les grandes entreprises pour absorber les démarches administratives supplémentaires. Sans service juridique interne, chaque complexité nouvelle signifie des coûts additionnels et des délais rallongés, entraînant une baisse immédiate de compétitivité des PME.

Isabelle Harsch rappelle, quant à elle, la contribution décisive de la libre circulation des personnes au développement économique suisse. L'entreprise Henri Harsch S.A, active dans le transport et la logistique et qui emploie 130 collaborateurs, dépend d'un accès fluide au marché du travail européen. Avant les accords, la dirigeante se souvient que son père, qui dirigeait alors l'entreprise, lui expliquait « quel casse-tête c'était de recruter des gens ».

La question du transport transfrontalier est également centrale. L'interdiction du cabotage, soit le transport de marchandises ou de passagers entre deux points d'un même pays réalisé par un

transporteur non-résident, protège aujourd'hui les entreprises suisses contre une concurrence déséquilibrée de prestataires étrangers. Un affaiblissement de ce cadre juridique ferait peser une menace directe sur tout un pan du secteur.

Au-delà des enjeux sectoriels, les deux dirigeantes rappellent que la stabilité juridique et la simplicité administrative sont devenues des conditions nécessaires pour maintenir l'activité et l'emploi à Genève. La dégradation progressive des accords bilatéraux se traduit déjà par une perte de sécurité et de prévisibilité - deux éléments essentiels -, particulièrement dans une période internationale instable.

Pour ces dirigeantes, dire oui aux Bilatérales III, c'est préserver un environnement qui permet aux PME comme aux grandes entreprises de continuer à travailler, recruter et investir sans obstacles inutiles. Une condition sine qua non de la prospérité genevoise. ■



Les quatre intervenantes de la table ronde du jeudi 19 mars Les Jeudis de l'économie sur les Bilatérales III à la CCIG.



À LOUER

Box artisanaux en duplex modulables dès 108 m², 2'250.-/mois
En zone industrielle de Satigny, hauteur 4 m, charge au sol 1 tonne

Anne-Pascale Marchand
apm@sppartner.ch
+41 22 707 46 66

Thomas Emmenegger
thomas.emmenegger@groupevpi.ch
+41 58 590 30 30



Quel avenir pour les grandes plateformes étrangères de commerce en ligne ?

Sous la pression des flux massifs de petits colis venus d'Asie, la Suisse cherche à trouver le juste équilibre entre protection des consommateurs, concurrence loyale et revers de bâton possible.



LE COMMERCE EN LIGNE DE MIRE

Durant la session parlementaire de printemps, le commerce en ligne s'est imposé comme l'un des sujets majeurs de l'agenda politique. Alors que l'Union européenne appliquera, dès le 1^{er} juillet 2026, une taxe de 3 euros sur les colis de moins de 150 francs provenant de pays tiers, la Suisse étudie à son tour la question.

La Suisse fait face à un afflux croissant de colis: près de 500 000 envois par an arrivent de Chine, un volume en hausse constante. Berne n'a pas encore tranché sur l'opportunité d'introduire une taxe similaire, mais le Conseil des États a clairement affiché sa volonté d'agir face aux plateformes étrangères de commerce en ligne.

DEUX MOTIONS ADOPTÉES

PAR LA CHAMBRE HAUTE

Contre l'avis du Conseil fédéral, le Conseil des États a adopté deux motions. La première, déposée par le centriste **Benedikt Würth**, obligerait les plateformes de vente en ligne asiatiques à signaler les produits qui ne respectent pas les normes suisses, notamment en matière de sécurité et de protection des marques.

La seconde motion, portée par le député **Fabio Regazzi**, vise le renforcement des

contrôles sur les petits colis en provenance d'Asie. Selon le parlementaire, 80% des jouets importés d'Asie ne seraient pas conformes aux normes suisses. Au-delà de la protection du consommateur, il s'agit de garantir le respect des normes minimales suisses et de lutter contre la concurrence déloyale subie par les PME. Le Conseil fédéral devra également proposer un modèle de financement pour ces contrôles supplémentaires.

UNE INITIATIVE, DES RETOURS DE BÂTON

En France, l'instauration d'une taxe de 2 euros par article sur les colis venus hors de l'UE a enclenché une riposte immédiate de la part des plateformes chinoises: leurs vols-cargos évitent désormais Paris pour atterrir à Amsterdam ou Bruxelles, puis optent pour un acheminement routier pour livrer l'hexagone.

Les conséquences montrent des pertes sèches avec la suppression de 50 vols hebdomadaires à Roissy et une chute de 92% des petits colis déclarés aux douanes depuis le 3 mars. Le directeur de l'aéroport de Roissy alerte d'un risque direct pour l'emploi et l'activité aéroportuaire qui réalisait auparavant 90% de son chiffre d'affaires fret grâce au e-commerce chinois.

Pour la Suisse, les motions sont actuellement entre les mains du Conseil national. ■

Droits de douane américains: où en sont les entreprises suisses et que peuvent elles anticiper ?

La décision récente de la Cour suprême des États-Unis concernant l'application des droits additionnels d'importation continue de créer un climat d'incertitude pour les entreprises exportatrices suisses.

Alice Roy, spécialiste export de Switzerland Global Enterprise éclaire les entreprises exportatrices.

Actuellement, pour les entreprises suisses comme pour celles du monde entier, le taux de droit de douane à l'importation applicable est de 10% + taux MFN déjà en vigueur, selon les marchandises et mesures applicables.

Le taux MFN (Most favourite nation) est un principe du commerce international selon lequel un pays doit appliquer à tous ses partenaires les mêmes droits de douane que ceux accordés à son partenaire le plus favorisé. En pratique, cela garantit une égalité de traitement entre les pays membres de l'OMC et cela évite également les discriminations dans les échanges commerciaux (hors accord de libre-échange applicable, unions douanières etc...).

Le taux supplémentaire de 10% dépend de la section 122 du Trade Act et est applicable jusqu'à juillet 2026, si le congrès américain ne prolonge pas ce délai. D'autres sections, comme la section 232 (qui concerne



© Benjamin Hadad

notamment l'acier et l'aluminium), ne sont pas impactées par cette décision de la Cour suprême et restent donc applicables selon les produits concernés. ■

Remboursement des droits: quelles possibilités pour les entreprises suisses ?

Les trois conditions indispensables pour initier une demande de remboursement sont: être l'importateur de la marchandise sur sol américain (Importer of Record - IOR), être une entreprise américaine ou d'avoir un agent résident (customs broker habilité à opérer dans ACE) et posséder un compte bancaire américain.

L'entreprise américaine ou l'agent résident s'inscrit sur la plateforme de US Customs and Border Protection (CBD). Le système calcule automatiquement les remboursements.

Recommandations pour les importateurs

Les entreprises concernées sont invitées à anticiper en:

- activant la fonction « Refund » dans ACE,
- identifiant leurs importations soumises aux droits IEEPA dans les **unliquidated entries** (dossiers encore ouverts),
- déposant un **protest** pour les **liquidated entries** (dossiers déjà liquidés), dans un délai de 180 jours,
- surveillant les prochaines instructions officielles concernant la « Refund declaration ».

SAVE THE DATE!

Les prochaines rencontres du pôle commerce international:

MARKET FOCUS À LA MAISON DE L'ÉCONOMIE

Mercredi 20 mai 2026 - Allemagne

Lundi 22 juin 2026 - Zambie

La CCIG offre aux représentations diplomatiques en Suisse la possibilité d'organiser des événements dits « Market Focus » visant à présenter les perspectives commerciales entre les pays et de créer des synergies et des opportunités d'investissements de leur pays, notamment avec les Membres de la CCIG.

PARTENAIRE

Le leasing d'équipement: un moteur pour les PME romandes

« Le recours au leasing de biens d'équipement prend une part prépondérante dans les solutions de financement sollicitées par les entrepreneurs. »

LE LEASING DE BIENS D'ÉQUIPEMENT: UN CHOIX STRATÉGIQUE

Dans un écosystème économique aussi dynamique que celui de la Suisse romande, la capacité d'adaptation des entreprises est leur meilleur atout. Pour les PME locales comme pour les grandes entreprises établies sur l'ensemble du territoire helvétique, qui constituent le cœur de notre tissu économique, l'investissement dans des équipements performants est une nécessité absolue pour rester compétitif. Pourtant, financer cette croissance sans fragiliser sa trésorerie reste un défi constant.

À la BCGE, on observe aujourd'hui un changement de paradigme: le recours au leasing de biens d'équipement prend une part de plus en plus prépondérante dans les solutions de financement sollicitées par les entrepreneurs. Ce qui était autrefois une alternative devient désormais un premier choix stratégique. Cette tendance s'explique par une volonté marquée des dirigeants de conserver leurs fonds propres pour leur cœur de métier, tout en déléguant le financement des actifs à un partenaire bancaire de confiance.

Le principe du leasing est désormais bien ancré: la BCGE acquiert le matériel (machines-outils, flottes de véhicules ou équipements médicaux) et en cède l'usage à l'entreprise contre une redevance mensuelle. À Genève, où les coûts d'exploitation peuvent être élevés, cette maîtrise

Face aux enjeux de modernisation, les entreprises suisses privilégient de plus en plus le leasing. Cette solution flexible permet de préserver les liquidités tout en bénéficiant d'un outil de production de pointe.

des charges fixes offre une visibilité précieuse.

L'OFFRE SALE & LEASE-BACK

Pour répondre à cette demande croissante et accompagner l'évolution des besoins des entreprises, la BCGE a considérablement renforcé son dispositif. Au-delà du leasing standard, une équipe d'experts dédiés conseille désormais les dirigeants sur des structures plus sophistiquées, comme le Sale & Lease-back.

Cette solution, encore méconnue de certains chefs d'entreprise, permet à une société de vendre à la banque un équipement qu'elle possède déjà (et qu'elle a souvent payé comptant) pour le reprendre immédiatement en leasing. L'avantage est immédiat: l'entreprise récupère instantanément des liquidités pour financer d'autres projets ou renforcer son fonds de roulement, tout en continuant d'utiliser son outil de production sans interruption. C'est un levier de refinancement puissant, particulièrement pertinent dans des phases de forte croissance ou de restructuration.

UNE EXPERTISE ADAPTÉE À CHAQUE ENTREPRISE

L'ancrage de la BCGE joue ici un rôle déterminant. Si notre action se concentre prioritairement sur le canton de Genève et la Suisse romande, notre expertise nous permet d'accompagner les entreprises sur l'ensemble du territoire suisse. Cette proximité, couplée à une connaissance fine des secteurs d'activité, permet une analyse rapide et personnalisée des dossiers. Qu'il s'agisse d'une PME industrielle en pleine phase de modernisation ou d'une grande entreprise cherchant à optimiser son parc technologique national, les solutions sont calibrées sur mesure, avec des durées allant de 6 à 84 mois et des seuils d'intervention dès CHF 20 000.

La digitalisation des processus vient parfaire cet accompagnement. La possibilité d'initier des demandes en ligne et d'obtenir des réponses rapides répond à l'exigence de réactivité des entrepreneurs d'aujourd'hui. En simplifiant l'accès au capital, la BCGE réaffirme son rôle de rouage indispensable au développement économique, tant au niveau régional que national.

En conclusion, le leasing ne se limite plus à une simple technique de location. C'est un véritable outil de gestion financière stratégique. En combinant souplesse fiscale, préservation de la capacité d'emprunt et solutions innovantes comme le lease-back, il offre aux entreprises suisses les moyens de leurs ambitions, garantissant ainsi la pérennité et la modernité du parc productif de notre pays. ■



Geoffrey Minardi
Responsable leasing biens d'équipement
geoffrey.minardi@bcge.ch / +41 22 809 20 57

Réduire l'absentéisme pour 0 franc. Vraiment.

Transformez le salaire des personnes absentes en indemnité journalière d'assurance dès le 1^{er} jour.



Économisez les charges sociales.



Réinvestissez ces montants pour piloter et réduire durablement les absences.



Qualibroker 
Swiss Risk & Care

Pour en savoir plus :
Elodie Avayou
elodie.avayou@biings.com

LE POINT SUR L'ARBITRAGE

Que va coûter une procédure d'arbitrage à une entreprise?



Avant d'initier un arbitrage pour faire valoir ses droits, toute entreprise s'interroge sur les coûts potentiels d'une telle procédure. Ces coûts, de même que les risques inhérents à la procédure, doivent en effet être mis en balance avec les bénéfices escomptés. Un arbitrage soumis au Règlement suisse d'arbitrage international entraîne à cet égard divers coûts pour les parties.

De manière schématique, les coûts principaux se décomposent en quatre catégories :

- 1 Les frais d'enregistrement : ces frais (non remboursables) sont dus au Swiss Arbitration Centre lorsqu'une partie soumet une prétention à l'institution, comme une demande dans une Notification d'arbitrage ou une demande reconventionnelle. Ils varient entre CHF 4 500.- et CHF 8 000.- en fonction du montant des prétentions invoquées.
- 2 Les frais administratifs : ils couvrent les services rendus par le Swiss Arbitration

Centre en cours de procédure. Ces frais sont dus lorsque la valeur litigieuse dépasse CHF 300 000.-. Leur montant est fixé dans un barème et fluctue selon la valeur litigieuse. Les frais administratifs couvrent les coûts de gestion et de supervision de la procédure.

- 3 Honoraires et frais du tribunal arbitral : ce poste comprend la rémunération des arbitres et la couverture de leurs frais. Les honoraires dépendent également de la valeur litigieuse, ainsi que de la complexité de l'affaire. Le Règlement suisse prévoit un barème tarifaire indicatif, avec des montants d'honoraires maximums et minimums.
- 4 Frais de parties : ce poste inclut les dépenses nécessaires à la représentation d'une partie dans l'arbitrage, comme les honoraires d'avocats ou d'experts, les frais de déplacement ou de traduction, etc. Ces frais peuvent varier considérablement en fonction des besoins spécifiques de chaque arbitrage et en constituent généralement le poste de frais le plus élevé.

Une fois le tribunal arbitral constitué, les parties sont tenues de consigner des avances de frais destinées à couvrir les frais administratifs du Swiss Arbitration Centre ainsi que les honoraires et frais des arbitres.

Le tribunal arbitral a le pouvoir de décider de la répartition finale des coûts entre les parties, ce qu'il fait généralement dans la sentence finale. À cet égard, la partie qui a gain de cause à l'issue de la procédure a en principe le droit de recouvrer de l'autre partie tous les frais qu'elle a engagés. ■

Hébergé à la Maison de l'économie, le Swiss Arbitration Centre a été cofondé par la CCIG, dont elle est actionnaire. Vincent Subilia, directeur général de la Chambre, siège au sein de son Conseil d'administration.



CONTACT ET INFORMATIONS :
www.swissarbitration.org ou
centre@swissarbitration.org

Impressum

GENÈVE ÉCONOMIE

Magazine de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Parution : 10 numéros par an, 3 800 exemplaires

Responsable d'édition : Elsa Floret

Coordination : Raphaële Sagne

Rédaction : Mohamed Atiek, Romain Duriez, Bertrand Konaté, Mario Marchesini, Raphaële Sagne, Matia Trosic

Insertions : HP media SA, tél. 022 786 70 00

Graphisme : Fabrizio Rossi

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny

Contact et abonnements : publications@ccig.ch

Éditeur



Maison de l'économie
 Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève
 Tél. + 41 (0)22 819 91 11
www.ccig.ch



ISSN 3042-6510

imprimé en suisse

COMMUNAUTÉS

De nouveaux Membres à la Chambre

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux Membres, admis courant des mois de février et de mars, dont :

Architecture, aménagement, design	MG ADVISORY & PERU PRESTIGE
NAGARE DESIGN SA	NEGOANDCO
NATHALIE DUPUIS DESIGN	Construction
OUTDOOR STUDIO DESIGN SA	KALHOM Sàrl
Art, culture, loisirs	Courtage
LE COLLECTIF BPM	ARTSSURANCE SA
Association	INVEXA Sàrl
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TUNISO-SUISSE	Horlogerie
ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE NORMES	FURLAN MARRI SA
Banques, finance, gestion de fortune	Immobilier
BNP PARIBAS, PARIS, SUCCURSALE DE LANCY/GENÈVE	WUEST PARTNER SA
HEYLIGHT AG	Infrastructure, transport
NEWOAK SA	FASTNED SWITZERLAND SA
XO INVESTMENTS SA	NORTHSTAR CONSULTING Sàrl
Coaching	IT
WAKAN - SPIRIT IN BUSINESS & LIFE	ABACUS RESEARCH SA
Commerce, négoce	E-XPERT SOLUTIONS SA
CHS EUROPE Sàrl	CGI SWITZERLAND SA
METAL SOURCING SA	Juridique
Communication, événementiel, média, marketing	BRENCI. AVOCAT - CONSEILS - NÉGOCIATION
ATELIER SAINTE MARIE DE POMIER	M ^e ROMAIN COSANDIER
COLOR MY GENEVA Sàrl	Médical
OPTIMA-LIVE Sàrl	HM CARE SA
THRYVE GROUP AG	Restauration
Conciergerie	GENEVA FOOD BIKE
DB LIFESTYLE Sàrl	RH
Conseil	CROISSENS RH Sàrl
CORPORATE ADVISORY PARTNERS Sàrl	MARSILLON CONSEILS Sàrl
	Travaux
	ACRO BAT JDL Sàrl

TRGG

Marchés publics franco-suisses : des clés concrètes pour les entreprises du Grand Genève

Organisée le 19 mars à la CCIG, la Table ronde du Grand Genève (TRGG) a mis en lumière les opportunités offertes par les marchés publics en France et en Suisse, tout en rappelant les conditions de succès pour les entreprises de la région.

Les intervenants ont souligné l'importance d'une veille active et régulière, notamment via la plateforme simap.ch, ainsi que la nécessité d'un dialogue continu entre les autorités adjudicatrices et soumissionnaires afin de mieux comprendre les besoins et les attentes techniques.

Caroline Jardin, des Services industriels de Genève (SIG), a insisté sur la professionnalisation des acheteurs publics, passant par une meilleure structuration interne, l'intégration des enjeux de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et un dialogue précoce avec le tissu économique. Côté entreprises, Emmanuelle Durand d'IEM Group a rappelé que l'anticipation et la capitalisation sur les réponses précédentes constituent des leviers déterminants, tout comme la capacité à rester innovant et force de proposition.

Olivier Dunand de Losinger Marazzi a mis en avant la valeur du travail collectif, notamment en consortium, pour gagner en pertinence, en innovation et en maîtrise des coûts et des délais. Enfin, M^e Yves de Coulon a souligné l'importance d'une préparation juridique rigoureuse en amont afin de limiter les risques de recours et de sécuriser l'exécution des projets. Les échanges ont également porté sur l'usage croissant de l'intelligence artificielle dans les dossiers de soumission et sur la place centrale que prennent désormais les critères RSE.

La prochaine TRGG se tiendra à Annemasse le 28 mai 2026 et portera sur les enjeux douaniers transfrontaliers entre la France et la Suisse. ■

Inscriptions : ccig.ch

PARTENAIRES

PLATINE



DIAMANT



OR



ARGENT

